



Passage devant juge après garde à vue et déféré le soir

Par **sheryne77**, le 16/11/2013 à 22:35

bonsoir

après avoir déposé main 1 courante et plusieurs signalement enfin le commissariat a pris ce qu'il appelle une grosse plainte à l'encontre de mon mari qui après avoir quitté notre domicile il n'a cessé de me menacer de mort à plusieurs reprises avec la condition de me retracter pour mon signalement au préfet pour rupture de vie commune ainsi que demande de divorce le brigadier m'a appelé et dit que mon mari est convoqué chez eux et le soir rappelé pour m'informer que mon mari après sa garde à vue il va être déféré à meaux et demain il sera présenté au juge

depuis pas de nouvelle mais aujourd'hui mon mari a repris le travail alors qu'il est en attente du tribunal administratif pour sa carte de séjour car refusé par préf (vpvf) il change pour salarié il est algérien et moi française .Pouvez vous m'expliquer cette procédure d'être déféré et voir le juge ,que se passe t il après ? puis je être entendu ou y assister ou du moins être informé je meurt de peur des conséquences quoi que je fasse il me terrifie svp ayez moi et expliquez moi de plus je suis personne handicapée merci d'avance aux bénévoles qui oeuvrent pour nous éclairer et rassurer